

Procès-verbal du Conseil Municipal Mardi 19 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi DESPLANTES, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2024.

Présents (17) : Rémi Desplantes, Sophie Pajot, Didier Geslin, Raymond Proux, Clémence Dunais, Daniel Adrien, Lucien Texier, Josiane Coupard Touchet Oger, Nicole Spitz, Martine Pierru, Thierry Chabot, Patrick Tirand, Clara Fortuna, Franck Flutre, Christian Perret, Yohann Marot.

Absents non représentés (2) : Lucie Camus, Frédéric Braud.

Absents représentés (1) : Guy Scherrer à Raymond Proux.

Secrétaire de séance : Clémence Dunais.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Rémi DESPLANTES

Bonsoir à tous. Le quorum est atteint.

Monsieur Rémi DESPLANTES procède à la désignation de la secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Février 2024

Rémi DESPLANTES

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2024. Il y avait quatre délibérations. La 01/02 était la réhabilitation de l'ancienne menuiserie de la ZAC, et la réactualisation du tableau des travaux et du plan de financement.

La 02/02 concernait la Plaine des sports : programme de travaux-marché à procédure adaptée.

La 03/02 : plan communal de sauvegarde, refonte et numérisation, demande de subvention à la CDA de La Rochelle.

La 04/02 : transfert de la compétence infrastructure de recharge de véhicules électriques au SDEER.

Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

Yohan MAROT

Il y a beaucoup d'erreurs de retranscription sur le procès-verbal. Il y a des choses qui sont surprenantes. Monsieur Ferret, qui n'était pas présent, intervient. Il y a des propos qui sont complètement erronés. Il y a des propos qui sont supprimés. Nous avons du mal à comprendre comment se fait la retranscription. Je sais que c'est une société qui fait une prestation de service.

Suite d'intervention inaudible

Rémi DESPLANTES

Ce n'est pas du tout une censure de notre part, de ma part. Ce n'est pas l'objet. Effectivement, il y a une retransmission qui est transmise à une société externe. Ça peut être la qualité de retransmission qui fait qu'il peut y avoir des erreurs. Nous allons réécouter la zone. Effectivement, si Monsieur Ferret est cité, ce n'est pas tout à fait normal. Que mes propos sur les 10 prochaines années, enfin dans 10 ans, soient supprimés, je le déplore aussi. Dans ce cas-là, je propose que nous ne votions pas le PV concernant le Conseil municipal du mois de février, et qu'on le reporte au mois d'avril une fois corrigé, sous réserve que la qualité audio nous permette de le corriger.

Les quatre prochaines délibérations concernant les comptes administratifs.

2024 – 01/03 – Compte administratif 2023-Budget principal de la Mairie

Rapporteur : Raymond PROUX

Rémi DESPLANTES

Je vais juste faire un petit préambule pour que ce soit clair pour tout le monde. Il ne vous a pas échappé qu'il y a eu deux maires sur la commune en 2023. En principe, lors de la présentation des comptes administratifs, le maire quitte

la salle. C'est reporté par l'adjoint des finances. Donc je me suis rapproché de la légalité en leur disant OK sur le principe mais l'adjoint des finances est devenu le maire au début du mois de novembre, et que l'ancien maire est devenu l'adjoint des finances. Étant donné la complexité de rapporter un compte administratif, comment faisons-nous ? Réponse : l'ancien maire, qui était maire jusqu'au mois de novembre, va quitter la salle et ne prendra donc pas part au vote. Je peux rester en tant que nouveau maire, **mais je ne prendrai en aucun cas part au vote**. Si vous en êtes d'accord, c'est rapporté par Raymond PROUX. En cas de questions auxquelles Raymond ne saurait pas répondre, j'ai juste le droit de répondre d'une manière factuelle. Pas d'interprétation. C'est ce qui a été posé par le contrôle de la légalité. Deux maires dans une commune sur une même année civile, c'est quand même assez exceptionnel.

Didier Geslin, ancien maire, quitte la salle.

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	320.133,17 €	374.792,77 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023	111.160,49 €		
<i>Restes à réaliser 2023</i>	<i>50.888,34 €</i>	<i>38.477,57 €</i>	
Résultat à affecter	431.293,66 €	374.792,77 €	-56.500,89 €

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	1.556.252,71 €	1.686.683,28 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023		200.727,82 €	
Résultat à affecter	1.556.252,71 €	1.887.411,10 €	331.158,39 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-56.500,89 €
Fonctionnement	331.158,39 €
Résultat global	274.657,50 €

Raymond PROUX

Au lieu de vous présenter des chiffres, je vais vous présenter le compte administratif 2023 sous forme de graphiques. Concernant les dépenses de fonctionnement, par rapport à 2022, augmentation de 10,2 %, soit 142 559 €. Sont présentées par chapitre les dépenses de 2023.

Charges à caractère général : ensemble des charges courantes (énergie, eau, restauration scolaire, assurance). Augmentation de 40 946 € par rapport à 2022, due essentiellement au prix de l'électricité et du gaz - 25 239 € d'augmentation. Cela représente 61 % de l'augmentation des charges à caractère général. Entretien des voiries, terrains publics, bâtiments : 15 594 €.

Des dépenses ont été maîtrisées, fournitures administratives d'entretien et frais d'affranchissement, soit une économie de 6400 €.

Charges de personnel et frais assimilés : pour comparer aux autres années, le montant des charges de personnel présenté dans le graphique est diminué par les recettes sur les charges (remboursements maladie, contrats aidés). Augmentation de 103 419 € par rapport à 2022, soit 14,2 % de hausse du fait de moins d'aides sur les contrats aidés, de recrutements en proposant des contrats de 35 heures hebdomadaires (sinon, pas de candidature), d'une augmentation de 3,5 % de l'indice au 1^{er} juillet 2022, avec un impact sur la totalité de 2023, d'une ATSEM école maternelle depuis septembre 2022, impactée sur la totalité de 2023, de remplacements systématiques lors d'absence du personnel (cantine, école maternelle, et CLSH), du montant de l'assurance du personnel, et du montant des charges.

Autres charges de gestion courante : formation, indemnités des élus, subventions des associations. Le montant est quasiment identique à 2022.

Charges financières. Montant des intérêts et des emprunts : 45 081,75 €, soit un total des dépenses réelles de 1 545 429,50€

Fonctionnement recettes : augmentation de 60 117,01€, mais du fait de la recette exceptionnelle de 50 000 € en 2022, issue du budget annexe du photovoltaïque, l'augmentation comparable par rapport à 2022 est de 110 117,01 €.

Atténuation de charges, remboursement absence agent, contrats aidés et chèques déjeuners : baisse de 6297 €.

Produit des services, restauration scolaire, pause méridienne, concession cimetière : hausse de 3 120 €, essentiellement due aux recettes de la restauration scolaire.

Impôts et taxes : taxe foncière, dotation de solidarité, droits de mutation. Hausse de 87 249,79 €. L'augmentation des recettes de ce chapitre est due principalement aux contributions directes, taxes foncières.

Dotations, subventions et participations : hausse de 17 117,34 €.

Autres produits, loyers, garage, bureau de poste, gîtes, location des salles : 50 000 € venant de l'excédent du photovoltaïque en 2022 sont bien sûr retirés pour comparer, soit une hausse de 9 868,03 €. Soit un total de recettes réelles de 1 686 683,28€.

Conclusion : soit un excédent de fonctionnement de 351 158,39 €, en hausse par rapport à l'année dernière.

Subventions d'investissement. Recettes : montant de 39 877,43 €. Éclairage public pour 2624,45 €. Subventions départementales sur la toiture maternelle-travaux-groupe scolaire : 16 614 €. Amendes de police, marquage au sol : 1773,38 €. Subventions sur les travaux du groupe scolaire : 18859 €.

Emprunts et dettes assimilées : prêt de 50 000 € pour le City stade.

Dotations fonds divers et réserves. Montant de 274 092,13 € se décomposant ainsi : FCTVA, 19684,57 € ; TLE, 154407 € ; excédent de fonctionnement, 100 000, soit un total de recettes réelles de 363 969,56 €.

Investissements dépenses. Entretien voirie. Facture département RD105 côté sud : 44490,85 €. Entretien bâtiments, achat d'extincteurs, alarme école : 5677,79 €. Cimetière, allées empierrées : 3432 €. Eclairage public, relamping : 8136,81 €. École, réfection toiture maternelle, film solaire : 36671,31 €. City stade, jeux parc Marie : 45 905,52 €. Erp 2016-2025, rampes boulodrome, allées cimetière : 13618,56 €, soit un total de 159 502,24 €. Une dépense récurrente de 10 102 € au service des eaux pluviales de la CDA au titre de la CLECT.

Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital des différentes prêts communaux pour un montant de 130 380,86 €. Report du déficit de 2022 : 111160,49 €.

Conclusion générale : un déficit d'investissements de 56 500,89 €.

Avez-vous des questions ?

Clara FORTUNA

Début d'intervention inaudible

Que pensez-vous faire pour les années à venir par rapport à ce budget ? Avez-vous des moyens de trouver quelque chose pour les charges de personnels ?

Raymond PROUX

Je ne peux pas répondre à cela. Ce sont les comptes administratifs de l'année 2023. Vous parlez de ce qui va venir en 2024. Nous répondrons à votre question quand les comptes administratifs auront été votés.

Yohann MAROT

On se retrouve à 150 000 € de dépenses par rapport à l'année 2022.

Suite inaudible

Yohann MAROT

Début inaudible.

On ne sait pas trop à quoi correspondent ces différents emprunts. J'imagine qu'il y a des emprunts qui datent d'il y a un certain nombre d'années. Nous n'avons pas de tableau pour savoir à quoi cela correspond. Quels sont les emprunts qui arrivent à expiration ?

Échanges inaudibles

Raymond PROUX

Là, c'est uniquement le budget principal. L'autre est sur la zone commerciale.

Clara FORTUNA

Serait-il possible d'avoir les tableaux d'amortissement pour suivre les évolutions ?

Raymond PROUX

Pouvons-nous passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après en avoir délibéré, le CA est voté à 11 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot).

Rémi DESPLANTES

Nous allons passer à la délibération suivante.

2024 – 02/03 - Compte administratif 2023-Budget annexe de la ZAC

Rapporteur : Raymond PROUX

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	192.981,57 €	8.545,95 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023		264.651,35 €	
Restes à réaliser 2023		387.183 €	
Résultat à affecter	192.981,57 €	273.197,30 €	80.215,73 €

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	12.266,12 €	35.388,80 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023		37.588,26 €	
Résultat à affecter	12.266,12 €	72.977,06 €	60.710,94 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	80.215,73 €
Fonctionnement	60.710,94 €
Résultat global	140.926,67 €

Raymond PROUX

Fonctionnement recettes. Montant des loyers : 35 388,80 €. Excédent de 2022 : 37 588,26 €. Soit un total de recettes réelles de 72 977,06 €.

Fonctionnement dépenses : 431,26 euros, divers travaux. 1590,04 €, Honoraires huissiers, état des lieux. 375 €, frais de dossier emprunt Crédit Agricole. 9169,82 €, intérêts d'emprunts. Le total des dépenses réelles est de 12 266,12 €, soit un excédent de 60 710,94 €.

Investissements recettes : 264 651,35 €. Excédent de 2022. 1275 €, caution. 7270,95 €, subventions départementales pour le mobilier de la bibliothèque, soit un total de recettes réelles de 273 197,30 €.

Investissement dépenses. Remboursement du capital d'une partie du prêt relais, et deux échéances du prêt : 119 525,49 €. Opération 100/150 et opération 100/155, rénovation BLS, dont mobilier de la bibliothèque et travaux sur l'existant (porte de l'ancien bar, etc.). Le total des dépenses réelles s'élève à 192 981,57 €. Soit un excédent de 80 215,73 €.

Avez-vous des questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après en avoir délibéré, le CA est voté à 11 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot).

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération 03/03.

2024 – 03/03 - Compte administratif 2023-Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur : Raymond PROUX

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	10.842,91 €	12.976,30 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023		42.181,79 €	
Résultat à affecter	10.842,91 €	55.158,09 €	44.315,18 €

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	5.755,66 €	26.398,58 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023	12.976,30 €	12.648,20 €	
Résultat à affecter	18.731,96 €	39.046,78 €	20.314,82 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	44.315,18 €
Fonctionnement	20.314,82 €
Résultat global	64.630 €

Raymond PROUX

Avez-vous des questions ?

Nous pouvons passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après en avoir délibéré, le CA est voté à 15 voix pour.

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 04/03 – Compte administratif 2023-Budget annexe du Camping

Rapporteur : Raymond PROUX

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	12.333,07 €	17.606,86 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023		3.804,07 €	
Résultat à affecter	12.333,07 €	21.410,93 €	9.077,86 €

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	SOLDE
Opérations sur exercice 2023	26.952,35 €	8401.24 €	
Résultat 2022 reporté sur 2023	26.735,22 €		
Résultat à affecter	53.687,57 €	8.401, 24 €	-45.286,33 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	9.077,86 €
Fonctionnement	-45.286,33 €
Résultat global	-36.208,47 €

Raymond PROUX

Avez-vous des questions ?

Christian FERRET

Début d'intervention inaudible.

Où avez-vous trouvé les 8401,24 € de recettes étant donné que le camping a été fermé.

Raymond PROUX

Je n'avais pas tout lu. Vous avez appris le compte administratif. En fonctionnement, nous avons en recettes : 4421,92 € de la redevance du bail emphytéotique ; 1572,49 € de remboursement d'eau et électricité suite au changement des contrats, soit un total de recettes réelles de 5994,06 €.

Fonctionnement en dépenses : 3145,21 € d'eau et électricité, dont 489,90 € d'eau sur l'exercice 2022 ; 61 € de fournitures d'entretien ; 5300 € d'honoraires du cabinet Drouinot (conseils, rédaction de la délibération, rédaction du bail) ; 533,33 € pour l'état des risques et des pollutions, constat d'huissiers, entrées ; 305,95 € d'intérêts de l'emprunt. Le total des dépenses réelles s'élève à 9345,49 €. Avec un déficit de fonctionnement de 26 735,22 € reporté, cela donne un déficit de 46 286,33 €.

Investissements recettes. 3804,07 € dus à l'excédent de 2022 reportés.

Investissements dépenses. Une seule dépense récurrente : le remboursement de l'emprunt pour 9925,89 €. Cela concerne les mobile-homes. Soit un excédent de 9077,86 €.

Yohann MAROT

Début d'intervention inaudible.

Je ne sais pas comment vous trouvez les 26 952 € de dépenses réelles. Quand on reprend le tableau, section de fonctionnement des charges à caractère général, on a des charges financières pour 300 €. On n'arrive pas cette somme de 26 952 €. Cela ne correspond pas au tableau que nous avons reçu.

Raymond PROUX

Vous avez les amortissements pour 17 606 €.

Échanges inaudibles.

Raymond PROUX

Je ne peux rien vous répondre personnellement. Le montant total des dépenses de fonctionnement est bon, à 53687,57 €. Vous avez exactement les mêmes dépenses. Nous avons les mêmes sommes.

Échanges inaudibles.

Raymond PROUX

Ce qui est étonnant, c'est que nous avons le même montant total à la fin pour le total des dépenses réelles.

Échanges inaudibles.

Raymond PROUX

Nous pouvons passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après en avoir délibéré, le CA est voté à 11 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot).

Retour Didier GESLIN

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 05/03 – Comptes de Gestion 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les 4 comptes de gestion 2023 établis par le Comptable public de la trésorerie de La Rochelle banlieue : budget principal de la Commune, budgets annexes du camping municipal, du photovoltaïque et de la zone commerciale.

Ils sont conformes aux comptes administratifs.

Rémi DESPLANTES

Ce sont les comptes qui sont devant vous, établis par le comptable public de la trésorerie. Avez-vous des questions ?

Nous passons au vote Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, présents et représentés, jugent conforme et approuvent à 13 voix pour/4 abstentions (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot) les comptes de gestion 2023.

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 06/03 - Affectation des résultats 2023-Budget principal de la Mairie

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le CA 2023 fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : 130.430,57 €
- Excédent reporté de : 200.727,82 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 331.158,39 €

- Déficit d'investissement de : 56.500,89 €
- Déficit des restes à réaliser de : 12.410,77 €

Soit un besoin de financement de : 68.911,66 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 331.158,39 € de l'exercice 2023 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 180.000 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002): 151.158,39 €

Et d'affecter le déficit d'investissement au 001 = -56.500,89 €

Rémi DESPLANTES

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent l'affectation des résultats 2023 - budget principal à 13 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot).

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 07/03 – Affectation des résultats 2023 – Budget annexe de la ZAC

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le CA 2023 fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : 23.122,68 €
- Excédent reporté de : 37.588,26 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 60.710,94 €
- Excédent d'investissement de : 80.215,73 €
- Excédent des restes à réaliser de : 387.183 €
Soit un excédent de financement de : 467.398,73 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 60.710,94 €
- Et d'affecter l'excédent d'investissement au 001 : 80.215,73 €

Rémi DESPLANTES

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent l'affectation des résultats 2023 - budget annexe de la ZAC à 13 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot).

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 08/03 – Affectation des résultats 2023 – Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le CA 2023 fait apparaître :

- Excédent de fonctionnement de : 7.666,62 €
 - Excédent reporté de : 12.648,20 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 20.314,82 €

- Excédent d'investissement de : 44.315,18 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 20.314,82 €
- Et d'affecter l'excédent d'investissement au 001 : 44.315,18 €

Rémi DESPLANTES

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 - budget annexe du photovoltaïque.

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 09/03 – Affectation des résultats 2023 – Budget annexe du Camping

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le CA 2023 fait apparaître :

- Déficit de fonctionnement de : 18.551,11 €
 - Déficit reporté de : 26.735,22 €
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 45.286,33 €

- Excédent d'investissement de : 9.077,86 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : -45.286,33 €
- Et d'affecter l'excédent d'investissement au 001 : 9.077,86 €

Rémi DESPLANTES

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent l'affectation des résultats 2023 - budget annexe du camping à 13 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot).

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 10/03 – Fiscalité – Taux d'imposition 2024

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,50 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14,50 %

Rémi DESPLANTES

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

- acceptent à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2023 ci-dessus pour l'année 2024 et de les fixer à :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 48 %**
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 69,50 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14.50 %**

- autorisent Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2022 – 11/03 – Budget Principal de la commune 2024

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2023)	Restes à réaliser 2023	BP 2024
Dépenses	648.595 €	56.500,89 €	50.888,34 €	755.984,23 €
Recettes	537.506,66 €	180.000 €	38.477,57 €	755.984,23 €

Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté (CA 2023)	BP 2024
Dépenses	1.779.395,39 €		1.799.395,39 €
Recettes	1.648.237 €	151.158,39 €	1.799.395,39 €

Rémi DESPLANTES

Nous sommes devant un budget prudent pour les recettes. Pour équilibrer, nous avons réparti le futur excédent dans les dépenses. Les charges à caractère général, qui étaient de 443 000 en 2023, vont passer à 683 000 en 2024, puisque nous sommes obligés de répartir l'excédent. L'idéal serait que les dépenses soient en adéquation avec

l'excédent prévu. Ce serait l'idéal en termes de lisibilité. J'ai cru comprendre qu'il y avait peut-être une question sous jacente sur le budget tout à l'heure Mme Fortuna. Oui alors là vous pouvez , puisqu'on parle du budget et tout à l'heure c'était les comptes administratifs.

Clara FORTUNA

Qu'est-il prévu par rapport à l'augmentation des charges de personnels ?

Rémi DESPLANTES

Sont sur les charges salariales deux personnes du centre de loisirs. Historiquement, les personnels du centre de loisirs étaient sur le budget communal. Il y avait de la perception de la CAF concernant le centre de loisirs. Maintenant, la CAF est directement versée au centre de loisirs. Les deux personnes vont passer sur le budget du centre de loisirs au 1^{er} avril 2024. Les charges de personnels vont donc baisser mécaniquement. Si les charges baissent, les assurances de personnels vont forcément baisser, puisqu'il s'agit d'une multiplication par rapport au montant.

Un intervenant opposition

Intervention inaudible

Rémi DESPLANTES

C'est sur les investissements. Je vais donc répondre juste après.

Un intervenant opposition

Intervention inaudible

Rémi DESPLANTES

Sauf si les dieux de la météo ne sont pas avec nous, il y a toujours quelque chose qui est prévu au début du mois d'août. Après, c'est le chapitre qui est important. Ce n'est pas ce qu'il y a dedans. Je vous rassure, il y aura forcément des événements sur la commune.

Nous passons aux dépenses. Concernant la salle multi-activité, c'est l'ancienne bibliothèque qui est rue des écoles. Nous avons prévu 5000 € d'aménagement du local. Concernant l'opération 101 de 20 000 €, c'est tout le changement du serveur de la commune et toute la partie sauvegarde, en étant un peu parano sur les attaques potentielles. Salle Pousse-Pied prévu 6000 €, c'est pour la réfection de la rampe d'accès pour les handicapés. 5000 € sur le bâtiment Mairie. C'est en fait la partie actuellement occupée par l'espace Camaïeux. Nous allons faire un peu de rafraîchissement.

Entretien voirie. Il y a toujours de l'enrobé par-ci par-là. Il y a un projet de la rue des Tilleuls, un projet de gestion des eaux pluviales. Les travaux devraient démarrer sur avril-mai. Cela dépend des conditions météorologiques. Ils vont forcément casser une partie de la chaussée. De manière logique, ils vont réparer ce qui a été cassé. L'entreprise étant sur place, ils ont proposé de continuer à déborder par rapport aux travaux effectués afin de faire la route au complet. Le deuxième projet est devant la zone ostréicole. Ils vont refaire la route en juillet-août. Elle s'arrête à la limite des ostréiculteurs. Après, c'est communal. Étant donné que l'entreprise est sur place, ils nous proposent de continuer. Cela fait un peu désordre d'avoir simplement 150 m qui ne sont pas refaits, alors que tout le reste a été bien refait. Le chantier de la rue des Tilleuls est prévu pour fin juillet, contre juillet-août pour la zone ostréicole.

Un intervenant opposition

Intervention inaudible

Raymond PROUX

Nous allons faire de l'enrobé projeté. C'est prévu. Nous avons fait faire des devis.

Rémi DESPLANTES

Nous allons faire une campagne de rebouchage des trous, étant donné que cela a beaucoup souffert avec les intempéries depuis le 19 octobre. C'est même assez impressionnant. Nous avons ouvert deux lignes de crédit. Il y a forcément de l'entretien des bâtiments, sans savoir sur quoi cela va arriver. Nous pouvons également avoir des demandes d'achat de mobiliers.

Cimetière. 17 361 € prévus. Il y a premièrement le colombarium, et deuxièmement la finition du faitage des derniers murs où les tuiles sont hors service. Cela empêchera l'eau de rentrée et que le mur ne s'écarte.

Pour l'église, vous retrouvez les 28 000 € sur lesquels nous avons voté au mois de décembre, les honoraires de l'architecte en chef des Bâtiments de France pour le diagnostic de l'église. Nous avons mis 14 000 € d'éclairage public, en espérant ne pas dépenser autant.

Raymond PROUX

Cela fluctue tous les ans.

Rémi DESPLANTES

C'est un budget prévisionnel. 6820 € pour les espaces verts, parce qu'il y a des acquisitions de matériel à réaliser. Nous avons mis 15 000 € pour les deux écoles, car il y a toujours des choses à y faire. 5000 € de matériels de voirie. Nous avons mis 10 000 € dans les véhicules, car le véhicule de la police municipale arrive plus qu'en bout de souffle. Concernant les 70 000 € pour l'aménagement des jeux, ce sont les restes à livrer sur 2023 qui n'ont pas été terminés, à savoir l'installation des jeux par le fabricant, et la plate-forme qui les supporte. Comme cela n'a pas été fini en 2023, nous l'avons remis en 2024.

180 000 € pour l'opération terrain de football, qui se décompose en quatre parties. Vous m'avez en effet donné l'autorisation de passer un appel d'offres. Déconstruction de la piscine. Désamiantage de la piscine. Acquisition de vestiaires modulaires. Réalisation des fondations pour installer les modulaires.

Comme chaque année, la somme liée au service des eaux pluviales. C'est une très bonne idée de la CDA là-dessus. Juste pour vous donner un ordre d'idées, le montant des travaux pour la rue des Tilleuls s'élève à 360 000 €. Ils ont réussi à avoir une subvention par l'agence de l'eau Loire-Atlantique pour 245 000 €. Dès que l'on touche au pluvial, ça tape.

Emprunts. 187 000 euros qui se décomposent en deux choses. C'est l'ensemble des emprunts de la commune, y compris les 50 000. Quand j'ai fait le tableau, j'ai voulu savoir pour fin 2023 les impacts des emprunts communaux, et la date. C'est pour cela que tous les emprunts communaux sont répertoriés, avec en face les montants, le début et la fin, la durée en années et le taux d'intérêt. J'ai effectivement fait une projection jusqu'en 2036, car il y a des emprunts qui courent jusqu'à cette date. Mais là, il n'y a pas la ZAC. J'ai fait uniquement pour le budget de la commune. La ZAC est un budget qui est très largement excédentaire. Il n'y a donc pas de souci. Sur le budget de la commune, nous devons quand même faire attention. Je voulais juste savoir, avec les emprunts souscrits par la commune, quelle était la projection au cours des années. J'ai groupé les intérêts et le capital. Je n'ai pas dissocié comme dans le budget. Le chemin de ronde de l'église s'arrête en 2025. Il y en a qui s'arrêtent en 2026.

Un intervenant opposition

Intervention inaudible

Rémi DESPLANTES

Je voulais juste savoir notre capacité à faire des investissements en 2025 et 2026. Mais si vous souhaitez le tableau, je peux vous l'envoyer. Cela fait quand même pas mal à partir de 2027. On arrive à 97 000 en 2028. Cela veut dire que pour l'équipe qui va arriver derrière, la capacité à faire des emprunts pour des réalisations pour le bien commun sera réduite.

Sur l'investissement, des recettes sont quand même prévues. Nous avons 38 000 € de restes à réaliser en termes de recette. Il y a la subvention départementale et de la CDA de La Rochelle dans le cadre de la politique de la ville. Cela correspond essentiellement aux jeux qui sont devant la mairie. Nous les avons mis, car nous sommes certains que nous allons le recevoir. Effectivement, si nous faisons des demandes de subventions sans avoir de retour, nous ne les inscrivons pas au budget. Elles peuvent ne pas tomber. Concernant la région, nous avons bien reçu une notification comme quoi nous aurions 9184 € de subventions concernant la mission de l'architecte pour l'église. Nous avons fait d'autres demandes. Au final, l'architecte devrait nous revenir à 5000 ou 6000 €.

En termes de recette, nous espérons 20 000 € de FCTVA. Le montant de 187 662 de la taxe locale d'équipement, pareil. Même chose. Nous avons reçu un écrit comme quoi nous aurions bien cette recette. Il y a forcément l'excédent de 180 000 euros à reporter. C'est la vente du terrain pour 80 000 € sur lequel il y aura la future maison de santé. Je veux bien que nous en parlions en cas de questions diverses après si cela ne vous embête pas. Cela représente environ 1000 m². Nous avons fait une estimation des Domaines sur la parcelle globale. Nous leur avons redemandé une estimation sur un bout de parcelle. Les 80 000 sont donc minorés. C'est 80 € le mètre carré, contre 100 € le mètre carré pour l'estimation de départ. On ne peut pas aller contre cette estimation des Domaines. La constructibilité de la zone n'est pas si simple que cela.

Yohann MAROT

Intervention inaudible

Rémi DESPLANTES

Nous avons fait une estimation de l'ensemble de la parcelle auprès des Domaines. Nous sommes allés à 100 € le mètre carré. Là, c'est un budget. Je minore. Aujourd'hui, lorsqu'un lotisseur achète une parcelle, c'est un maximum 80 € le mètre carré. Derrière, avant de revendre, il s'occupe de tous les travaux de viabilisation du terrain, etc. Au final, la personne achète 300 €.

Yohann MAROT

Début d'intervention inaudible

Effectivement, nous ne sommes pas sur les mêmes frais d'infrastructure sur l'équipement. Nous sommes quand même sur une parcelle qui n'est pas loin de la voie publique. Je pense en termes de raccordement, cela va leur coûter une fortune. Un particulier qui est à 50 ou 100 m paye globalement la même chose. J'ai entendu que c'était une estimation.

Rémi DESPLANTES

Nous sommes sur un budget. Si je mets 120 000 € et que c'est 1000 000 euros, qu'est-ce qu'on fait si le budget n'est pas bon ? Dans le budget, on minore les dépenses et recettes. C'est un budget prévisionnel. C'est une prévision. Nous avons une estimation globale des Domaines sur la parcelle, mais nous n'avons pas d'estimation sur la superficie. Ce sera au tour des 100 €. Je pense que le prochain conseil municipal est le 19 avril. Je pense que les Domaines nous auront répondu d'ici là. Nous allons tout simplement soumettre au Conseil municipal de savoir s'il est d'accord pour vendre 1000 mètres carrés à 100 000 €. Ce sera donc un vote du Conseil municipal.

Yohann MAROT

Début d'intervention inaudible

Je répète que l'accessibilité n'est pas très compliquée par rapport à l'avenue de la république.

Rémi DESPLANTES

Cela va faire l'objet d'une délibération j'ose espérer le 19 avril. Je présenterai effectivement des arguments. Comme ce sera un débat au sein du Conseil municipal vous présenterez vos arguments. Je répète qu'il s'agit d'un budget.

Yohann MAROT

Ce n'est pas du tout la même chose d'un lotissement de 20 à 40 personnes. Même si c'est un budget, nous sommes très loin des standards. Si vous vendiez à un particulier, vous ne vendriez pas à ce prix-là.

Rémi DESPLANTES

La question ne se pose même pas. Nous n'aurions pas vendu à un particulier. Cela va faire l'objet d'une délibération. Chacun pourra s'exprimer. Avez-vous d'autres questions sur le budget d'investissement de la commune ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à 13 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot) le BP 2024 de la commune.

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 12/03 – Budget annexe de la ZAC 2024

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	de	Résultat reporté (CA 2023)	Restes à réaliser 2023	BP 2024
Dépenses	467.398,73 €				467.398,73 €
Recettes	0		80.215,73 €	387.183 €	467.398,73 €

Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	de	Résultat reporté (CA 2023)	BP 2024
Dépenses	104.110,94 €			104.110,94 €
Recettes	43.400 €		60.710,94 €	104.110,94 €

Rémi DESPLANTES

Il y a deux versions. Nous avons modifié un élément au dernier moment. En termes de recette sur la ZAC, nous avons les recettes habituelles qui sont les contributions directes, les impôts fonciers et la taxe des ordures ménagères. C'est doublé. On ne les a pas facturés en 2023. Comme nous les avons facturés au début de l'année 2024 et comme l'exercice est clos au 15 décembre, c'est reporté sur 2024. Cela explique sûrement la différence que vous avez sur les recettes.

Revenus des immeubles. Ce sont tous les loyers des occupants de la ZAC pour 36 000 €. Nous avons reporté l'excédent pour 60 000 €. En termes de dépenses, nous avons l'intérêt de l'emprunt pour 9869,82 €. Nous avons mis un peu de dépenses, et comme il faut que le compte soit équilibré, nous avons prévu 91 185 € de dépenses. C'est juste de l'équilibre. On a le loyer et l'excédent dedans.

Dans l'investissement, en termes de recettes, il y a l'excédent reporté de l'année dernière pour 80 215 €. Dans les subventions que nous attendons, il y a toutes les subventions qui sont liées à l'opération, la CDA et le département. Je pense que nous devrions les avoir d'ici juin-juillet-août. Tous les travaux sont considérés comme finis. Tous les documents ont été envoyés à la trésorerie principale. Nous avons eu leur retour. Nous sommes plutôt dans les phases réglementaires, le temps de recevoir les subventions physiques.

265 000 € d'emprunt. Comme vous le savez, nous avons souscrit un prêt relais de 250 000 € qui arrivent à échéance en novembre. Nous avons déjà fait un prêt de remboursement de 112 000 € en 2023. Il y a dedans le solde de ce prêt relais, et tout le capital du prêt. Nous avons le tableau d'amortissement sous format papier. Je peux vous l'envoyer. Comme il y a beaucoup de recettes, pour équilibrer, nous en avons fait deux opérations.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à 13 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot) le BP 2024 de la ZAC.

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 13/03 – Budget annexe du Photovoltaïque 2024

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	de	Résultat reporté (CA 2023)	BP 2024
Dépenses	56.791,48 €			56.791,48 €
Recettes	12.476,30 €		44.315,18 €	56.791,48 €

Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	de	Résultat reporté (CA 2023)	BP 2024
Dépenses	45.809,74 €			45.809,74 €
Recettes	25.494,92 €		20.314,82 €	45.809,74 €

Rémi DESPLANTES

20 000 € de recettes. C'est grosso modo ce qui se passe en termes de recettes et de revente à ERDF. Excédent de fonctionnement reporté. En termes de dépenses, il y a toujours deux dépenses récurrentes. Il y a premièrement le montant de la maintenance pour 1985,34 €. Il y a les intérêts de l'emprunt pour 1398,43 €. Nous avons mis à tout hasard 698,40 € en cas de besoin de nettoyage des panneaux photovoltaïques, mais ce n'est a priori pas le cas. Par prudence, nous avons 1434 €, car nous nous sommes rendu compte il y a peu de temps que nous avons en fait une double facturation sur le contrat de maintenance. Les 1434 € doivent donc nous être remboursés. Je les ai donc mis au budget pour éviter tout blocage pour qu'ils puissent nous les rembourser, d'où l'intérêt de se pencher sur les comptes administratifs. Nous en avons aussi trouvé d'autres sur la commune. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait une double facturation sur un compteur, dans la bascule entre EDF et Total énergie. Nous allons récupérer quasiment 6000 €.

Nous n'avons rien mis dans les investissements. Il y a une seule recette sur le photovoltaïque. C'est l'excédent d'investissement, pour 44 315,18 €. Pour équilibrer le budget, avec le capital récurrent pour 5547,49 €, nous avons mis des dépenses fictives, ce qui fait que le budget est équilibré.

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le BP 2024 du Photovoltaïque.

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 14/03 – Budget annexe du Camping

Rapporteur Rémi DESPLANTES

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	de	Résultat reporté (CA 2023)	BP 2024
Dépenses	26.148,45 €			26.148,45 €
Recettes	17.070,59 €		9.077,86 €	26.148,45 €

Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	de	Résultat reporté (CA 2023)	BP 2024
Dépenses	18.139,19 €		45.286,33 €	63.425,52 €
Recettes	63.425,52 €			63.425,52 €

Rémi DESPLANTES

22,33 € des intérêts de l'emprunt, puisque l'emprunt souscrit pour l'acquisition des mobile-homes fin 2013 arrive à échéance en mars 2024. C'est donc le dernier montant des intérêts de l'emprunt. Nous avons mis 1000 € de

fournitures. 7200 € de recettes. C'est effectivement la recette versée par le gérant sur une année pleine. Vu qu'il y a quand même un déficit de 45 286 €, il y a ici pour équilibrer une recette de 53 658,34 €.

Yohann MAROT

Début d'intervention inaudible

C'est finalement que de la redevance, et il n'y a aucune part sur le chiffre d'affaires. Quand il n'y a pas un excédent d'activité du camping, nous avons un déficit qui court d'année en année.

Rémi DESPLANTES

Oui, sachant que nous aurons un trop plein dans l'investissement que nous ne vous pouvons par rebasculer sur le fonctionnement. Après les deux ans, nous toucherons 5 % du chiffre d'affaires. Pour l'année dernière, il nous annonce 80 000 € de chiffre d'affaires. 5 %, cela représente 4000 €. Je pense qu'il peut monter sans problème à 100 000 ou 120 000 €.

Un intervenant opposition

Début d'intervention inaudible

Rémi DESPLANTES

La seule chose que je peux constater, pour m'être occupé du camping depuis 2014, c'est que je n'ai jamais vu autant de monde sur le camping sur juillet et août. On ne doit donc pas être très loin de ce chiffre.

Échanges inaudibles

Rémi DESPLANTES

Je n'ai aucune idée de ce qui se passe à Pont-l'Abbé-d'Arnoult, mais si vous avez des informations, je suis preneur, car je ne sais absolument pas ce qui s'est passé et ce qui s'y passe. Je ne pense pas que le journal soit suffisant en termes d'informations.

Échanges inaudibles à propos du gérant

Rémi DESPLANTES

Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à 13 voix pour/4 contre (Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot) le BP 2024 du camping.

Rémi DESPLANTES

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 15/03 – Subventions aux associations – attributions

Rapporteur : Sophie PAJOT

Considérant les demandes des associations enregistrées au service Communication de la Mairie,

Considérant la réunion de la commission municipale du lundi 11 Mars 2024,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2024 article 6574,

Considérant les dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République, art 12 et suivants, modifiant la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant la loi 2021-1109 du 24 Août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Considérant les dispositions du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021,

Monsieur le Maire précise que depuis le 1^{er} Janvier 2022, toute association formulant une demande de subvention auprès d'une personne publique doit s'engager à respecter diverses obligations dont celles portant sur le nouveau contrat d'engagement républicain. En signant le contrat d'engagement républicain, une association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Etre en règle concernant le contrat d'engagement républicain implique deux étapes pour une association :

- le contrat d'engagement républicain doit être signé par le représentant légal de l'association, en même temps que la demande de subvention établie sur formulaire unique (dont les caractéristiques sont précisées par le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016) ;
- l'association doit ensuite en informer ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.

Ces engagements doivent être observés dès l'octroi du premier euro public (en nature ou en numéraire).

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations	Fonctionnement	Investissement	Projet
Espace Camaïeux (tronc commun)	5.500 €		
La Maison des livres	700 €		

La Baleinière		878 €	
Espace Camaïeux	32.200 €		
Le Vieux Tape Cul		200 €	
Sports et Loisirs	600 €		
Chant' Esnandes			600 €
Bébé la malice		380,79 €	299,21 €
L'Entracte esnandais	400 €		

Associations impliquées dans les TAP (*)

	Avril 2024	Septembre 2024	Total
Arts Evolution (*)	800 €	400 €	1.200 €
La Fiancée du Pirate (*)	666 €	334 €	1.200 €

Les votes se font association par association. Les membres du Conseil municipal qui sont membres d'une association quitte la salle lors du vote concernant leur association.

Sortie de Lucien TEXIER et de Thierry CHABOT (maison des livres)

Clara FORTUNA

Je souhaite savoir le nombre d'adhérents à la bibliothèque, et la fréquentation de celle-ci.

Sophie PAJOT

Les adhérents sont 72 adultes et 163 enfants pour Esnandes. Hors commune, trois adultes et 16 enfants. C'est ouvert le lundi soir, le mercredi après-midi et le samedi matin. Ils sont également ouverts sur certaines journées pour recevoir les écoles. Les mercredis matin où ils ne sont pas ouverts, c'est pour recevoir des écoles. Ils reçoivent le primaire une fois par mois et la maternelle une fois par trimestre. Le tarif de l'abonnement est de huit euros pour les adultes, et gratuit pour les enfants. Les 700 € concernent notamment l'achat de plastique pour couvrir les livres, pour les imprimantes, etc. Si un livre n'est pas à la bibliothèque d'Esnandes, ils vont le demander à une autre bibliothèque aux alentours.

Pour : 17

Concernant l'association La Baleinière, c'est pour des achats de matériels. C'est pour l'acquisition d'une bâche, une tente pliante pour leurs déplacements, des équipements de sécurité et des équipements pour leur bateau. Le chiffre est assez précis, car ils nous ont donné tous les devis. Comme c'est de l'investissement, nous sommes obligés d'avoir des devis. Le paiement se fera à 50 % lorsque nous aurons la facture.

Pour : 17

Concernant le fonctionnement de l'espace Camaïeux, le montant est de 32 200 €. C'est une somme quasiment similaire à l'année précédente. C'est la quote-part de la commune sur l'ensemble de leurs activités sur les trois communes.

Pour : 17

Concernant le Vieux Tape Cul, 200 € d'investissement. C'est aussi pour faire des réparations sur le bateau. Ils ont fait une sortie avec le centre de loisirs il y a environ trois ans. Nous leur avons demandé d'intervenir pour la fête de la mer l'année dernière, mais ils ne sont pas venus.

Clara FORTUNA

Est-ce qu'ils ont une activité plus importante sur Charron et sur Marsilly ?

Rémi DESPLANTES

Je ne suis même pas certain qu'ils aient vraiment une activité. Nous sommes vraiment posés cette question en commission. Il est vrai que 200 €, ce n'est pas grand-chose. Nous nous sommes vraiment posé la question d'en faire une question de principe. Si l'ensemble du Conseil municipal décide de mettre à zéro, c'est un vote.

Échanges simultanés

Rémi DESPLANTES

Concernant les associations qui ne sont pas citées ici, c'est parce que nous avons des explications à leur demander ou parce que le dossier est incomplet.

Sophie PAJOT

Il y a aussi des associations qui ne font pas de demande.

Rémi DESPLANTES

Il y a trois dossiers en suspens parce que tout n'est pas complet. Dès que nous aurons les éclairages, il y aura effectivement d'autres associations au prochain Conseil municipal.

Pour : 5 **Proux, Scherrer, Pajot, Desplantes, Dunais** Abs : 8 C : **(Fortuna, Ferret, Flûtre, Marot)**

Sophie PAJOT

Concernant Sports et loisirs, 600 € pour le fonctionnement. C'est pour les aider à payer leur professeur. Ils ont eu un déficit avec le COVID, et ils ont du mal à remonter. C'est quand même une association qui est très présente sur la

commune. Concernant cette association, il y a 66 adultes sur Esnandes, et 7 en dehors de la commune. Uniquement 7 enfants. Le salaire des professeurs à l'année est quand même de 8700 €.

P: 17
Sortie Didier GESLIN et Raymond PROUX (chant'esnandes)
Concernant Chant'Esmandes, il s'agit d'un projet pour 600 €. Ils vont fêter les 20 ans de la chorale. Ils ont donc un budget prévu. Nous n'avons jamais eu de demande de subvention de leur part. Ils font donc exceptionnellement une demande cette année. Pour les 20 ans, ils ont privatisé une soirée Cabaret à Périgny. Ils paient leur choriste. Ils sont 52 adhérents hors commune, et 15 sur Esnandes. Les adhérents vont payer une partie. Les conjoints vont payer la part complète. Le seul repas qui sera offert sera celui de la choriste. En fait, nous offrons le gâteau. Ce n'est pas une aide financière pour les aider. La commune offre le gâteau. Ils sont beaucoup. C'est cinq euros la part. J'ai le devis. J'ai tout.

Rémi DESPLANTES

Ramené au nombre de participants, ce n'est pas énorme.

Sophie PAJOT

Elle fait partie des 4 associations qui sont présentes à tous les événements sur Esnandes. Il y a eu aucune demande en 20 ans. 600 €, ce n'est donc pas cher par rapport au nombre d'années. C'est une association qui est quand même là, et qui est reconnue pour sa qualité. Le devis concerne un gâteau d'anniversaire pour 120 personnes à cinq euros la part, soit 600 €, plus la TVA.

Pour : 13 Abs : FERRET et FLUTRE

Sortie Rémi DESPLANTES (bébé la malice)

Sophie PAJOT

Concernant l'association Bébé la malice, c'est leur première demande de subvention. Ils demandent 380,79 € pour un investissement, et 299,21 € pour un projet. Concernant l'investissement, j'ai déjà des factures, car ils sont à cheval de septembre à août. Ils ne sont pas sur l'année. Ils ont donc déjà acheté en octobre les petites tables et les petites chaises pour les enfants, pour 380,79 €, ce qui est l'investissement. Ils demandent 299,21 € en projet pour faire un spectacle de fin d'année pour les enfants. Il est vrai que les assistantes maternelles font beaucoup de choses, des spectacles, avec des intervenants qui viennent. Elles n'ont cependant pas de budget financièrement. Elles payent beaucoup de leurs poches elles-mêmes. Pour ce spectacle de fin d'année, elles aimeraient être aidées. Elles sont 5 d'Esmandes, 5 hors commune, pour 16 enfants.

Pour : 16

Concernant l'Entracte Esnandais, c'est un fonctionnement de 400 €.

Pour : 17

Nous passons ensuite aux TAP, des associations qui interviennent sur l'école à la période des TAP. Nous avons donc Arts évolution pour avril 2024, puisqu'il s'agit d'un paiement en deux fois. Nous avons donc 800 € en avril 2024, et 400 € en septembre 2024, pour un total de 1200 €. Concernant La fiancée du pirate, nous avons 666 € en avril 2024, et 334 € en septembre 2024, pour un total de 1000 €.

Pour : 17

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- les modalités de mise en œuvre du « Contrat d'engagement républicain »,
- le versement des subventions aux associations (telles que présentées ci-dessus),
- le versement de la partie « fonctionnement » en une seule fois pour l'ensemble des associations et les 2/3 pour les associations marquées d'une (*), car impliquées dans les T.A.P.

Le versement pour les « Projets/Investissement » : 50 % sur production d'un devis et le solde sur production de la facture.

Clara FORTUNA

Début d'intervention inaudible

Concernant l'anniversaire des 40 ans du comité de jumelage, est-ce qu'il y aura des représentants de la mairie ?

Rémi DESPLANTES

C'est forcément un maire ou des adjoints, mais cela peut être aussi des conseillers municipaux.

Clara FORTUNA

C'est quand même un échange entre communes. C'est une de nos plus vieilles associations.

Suite d'intervention inaudible

Rémi DESPLANTES

Me concernant personnellement, je marie mon fils en Pologne pendant cette période. Après, vous pouvez être la représentante de la commune.

Clara FORTUNA

Si vous me donnez le feu vert, pourquoi pas ?

Rémi DESPLANTES

Sauf erreur de ma part Mme FORTUNA, vous êtes élue au Conseil municipal. Si vous souhaitez donc représenter la commune officiellement lors des 40 ans à Thorens, ce sera avec grand plaisir. Nous pourrions en discuter avec grand plaisir.

Nous passons à la délibération suivante.

2024 – 16/03 – Plaine des sports-Attribution du marché/demande de subventions

Rapporteur : Raymond PROUX

Considérant la délibération 2024 – 02/02 du 13 au Février 2024,

Considérant la publication du marché public de travaux sur le site de la commune et la plateforme « marchés sécurisés »,

Considérant les offres reçues en date limite fixée au vendredi 15 Mars 2024 (12 heures),

La commission municipale « voirie/travaux » s'est réunie le 15 Mars 2024 pour examiner l'ensemble des offres et propos de retenir, dans un premier temps, pour le lot 2 « Désamiantage » :

L'entreprise Amiante Dépollution Services (ADS) pour un montant total de 5251 €HT.

Rémi DESPLANTES

Suite à l'appel d'offres sur les quatre lots, la commission Bâtiments-voirie-travaux s'est réunie vendredi dernier. Nous avons attribué le lot 2 à l'unanimité. Concernant par contre le lot 1, il est ressorti de l'analyse de la commission, et je remercie l'ensemble des membres qui y étaient pour la qualité du travail réalisé, que personne n'avait vraiment répondu sur le lot 1. Les devis reçus ne sont pas clairs. Étant donné qu'il s'agit d'un marché à procédure adaptée, nous pouvons redemander aux cinq qui ont répondu de refaire une offre complète. C'est trop incomplet.

Concernant le lot 3 sur les vestiaires modulaires, l'ensemble de la note est sur la partie technique. Le CCTP doit faire 14 pages. Les réponses des candidats doivent faire au moins une cinquantaine de pages d'un point de vue technique. Nous devons avoir le temps de faire une grille d'évaluation au cas où, afin de pouvoir départager les concurrents sur la partie technique. Clairement, en termes de prix, étant donné que nous avons mis 40 % sur la partie prix, 50 % sur la partie technique et 10 % sur la partie des délais de livraison, cela se joue en fait complètement sur la qualité technique.

Concernant cet appel d'offres, nous nous sommes appuyés sur le service juridique des marchés de la CDA. J'ai cru comprendre que nous pouvions partir sur une réponse sous quinzaine. On ne repart pas à zéro, puisqu'il y a des gens qui ont répondu. Je pense que lors de la prochaine commission, nous pourrions statuer sur le lot 1 et le lot 3. Nous pourrions peut-être également définir des modalités plus précises sur le lot '4, qui dépend du lot 3.

Nous allons passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité approuvent l'attribution du lot 2 « Désamiantage » à l'entreprise ADS pour un montant total de 5.251 €HT et autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents, après l'accord des autorisations d'urbanisme.

Questions diverses

Yohann MAROT

La question porte sur ce que vous avez évoqué au mois de décembre.

Suite inaudible.

Rémi DESPLANTES

Effectivement, quand nous présenterons la division. Je pensais le faire là, mais ça a pris un peu de retard. Je pense qu'il y aura des questions de fond, que nous pourrions aborder sereinement lors des prochains conseils municipaux.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons clore le Conseil Municipal. Je vous remercie de votre présence.

Monsieur le Maire ayant épuisé les questions à l'ordre du jour, lève la séance à 22 h 22.



Fait à Esnandes,
Le 19 mars 2024,
Le Maire,
Rémi DESPLANTES